



99 bis Avenue du Général Leclerc – 75014 PARIS

Site : www.sitecommunistes.org

Hebdo : Communistes.hebdo@wanadoo.fr

E'mail : communistes2@wanadoo.fr

28-09-2016

Halte à la répression du gouvernement contre ceux qui luttent !

Depuis mars 2016 dans tout le pays une lutte importante s'est développée contre la loi El Komry.

15 journées d'actions nationales, 72 % de la population continue à être contre cette loi qui est la liquidation pure et simple du Code du Travail comme l'exige le Medef avec l'approbation de la CFDT.

Hollande et Valls, face à la mobilisation constante, aux luttes nombreuses dans les entreprises, développent la répression contre ceux qui luttent, contre les syndicalistes qui mènent les luttes. Les sanctions pénales et financières avec le concours d'une justice à la solde des grands groupes capitalistes les frappent lourdement.

Ils criminalisent l'action syndicale, ils utilisent l'arme de la répression car ils craignent par-dessus tout le développement des luttes. Ils tentent de les freiner.

Mardi 27 septembre à la cour d'appel d'Amiens, Axel, Arnaud, Jules et Romain, âgés de 18 à 39 ans se sont vus sanctionnés par la justice de classe de 2 à 6 mois de prison avec sursis et un mois ferme pour Rudy le cinquième camarade déjà condamné au mois de mai. Ils sont conjointement

condamnés à une amende de 90 000 € ; ils sont majoritairement étudiants, au chômage ou « auto-entrepreneurs ». La cour d'appel a justifié l'amende par les plaintes conjointes de la maire d'Amiens, le propriétaire du Carlton et de la SNCF pour les retards occasionnés ! De qui se moque-t-on ? Chaque jour les Picards se rendant dans la capitale subissent des heures de retard faute d'embauches de conducteurs, le summum ayant été atteint lors d'un trajet de 3 heures et demie Paris-Nord / Amiens de 126 kms avec panier-repas en gare de Creil !!!

Partout en France les opposants à la loi « Travail », ceux qui luttent dans leur entreprise pour l'emploi, les salaires, les militants syndicaux, principalement de la CGT subissent cette répression.

Contre les salariés d'Air-France le procureur de Bobigny a requis des peines allant de 2 à 4 mois avec sursis contre 5 militants pour « violences en réunion » ainsi que 1000 € d'amende pour 11 prévenus pour « dégradations ». Le gouvernement il y a quelques années avait déjà ratifié le licenciement par Air France de Vincent Martinez délégué CGT, licenciement qui a été refusé par l'inspection du travail.

En Loire Atlantique, 150 militants sont poursuivis, **des militants dockers** du Havre ont été emmenés au lever du jour comme des criminels de droits communs alors que leur seul tort est de faire leur travail de militants CGT pour lequel les salariés les ont élus.

A la demande du Procureur de la République, le tribunal correctionnel de Grenoble juge un militant de l'Union départementale CGT, pour ne pas avoir déclaré une distribution de tracts au péage de Villefranche !

Les 8 Goodyear d'Amiens Nord condamnés en 1ère instance à 24 mois de prison dont 9 mois ferme dont la seule faute est d'avoir menés pendant plus de 8 ans une lutte de classe exemplaire contre une multinationale américaine qui a licencié 1243 salariés avec l'aval des Hollande, Montebourg, Valls et consorts. En 2012, le candidat Hollande sur le parking de l'usine d'Amiens promettait s'il était élu de faire voter une loi

empêchant les licenciements boursiers dans le pays !!!

Les 50 000 chômeurs en plus du mois d'août peuvent en témoigner.

Le procès en appel aura lieu les 19 et 20 octobre à Amiens. Le gouvernement Hollande réclame que des peines de prison ferme soit requises contre ces syndicalistes qui ont lutté contre la fermeture de leur entreprise (c'est la 1^{ère} fois depuis 50 ans qu'un gouvernement formule une telle demande), La CGT appelle à un grand rassemblement à Amiens et à une riposte nationale contre toutes les répressions subies par des milliers de salariés, de militants syndicalistes qui se battent contre l'exploitation capitaliste.

La justice de classe est moins prompte à condamner les dirigeants d'AZF du groupe Total à Toulouse qui ont sur la conscience plus de 30 morts, 2500 blessés et des milliers de sinistrés. Les procès durent depuis 15 ans et nul doute que le dénouement sera un non-lieu général pour les responsables de Total.

A tous ceux et celles victimes de la répression du gouvernement, sanctionnés arbitrairement dans tout notre pays, notre Parti Révolutionnaire Communistes apporte son soutien indéfectible et sa solidarité. Il appelle à la lutte tous ensemble pour se débarrasser du capitalisme et construire une société au service du peuple.